Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_08-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 41

Ayant donné procuration : 2

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
17 septembre 2026

Le 23 septembre 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Didier LE BUHAN pouvoir à Nadia DRUILLENNEC

Secrétaire de séance
Jean-Christophe LE GOT

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_08-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 23 septembre 2026
Rapporteur : Mme LEMAITRE

Conseil municipal

Délibération

8 - Centre social La Ruche - Réhabilitation - Caisse d'allocations familiales - Définition du pré-projet

Exposé des motifs

Les trois centres sociaux de Saint-Brieuc, en gestion directe par la Caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor (CAF 22) font l'objet d'une attention particulière de la part de la municipalité, c'est pourquoi une convention-cadre d'objectifs et de financement a été renouvelée en 2026.
La convention a pour objet de déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre, de fixer les engagements réciproques entre les co-signataires en matière de gouvernance, de répartition des coûts des charges de fonctionnement (pour moitié par chacune des parties), dont les charges locatives. La convention traite aussi de la gestion des bâtiments communaux mis à disposition, de leur entretien et de leur réhabilitation.
Ainsi, le centre social La Puce à l'Oreille, à la Croix Saint-Lambert a été réhabilité (livraison 2022), Cap Couleurs, au Plateau, est en réhabilitation (livraison 1er trimestre 2027), et, si le centre social la Ruche a bénéficié d'un réaménagement partiel, la Ville et la CAF s'accordent aujourd'hui sur un projet de réhabilitation à horizon 2034.
La Ville a pu faire un premier diagnostic sur les besoins en matière de mise aux normes et de rénovation énergétique. Sur ce volet, un chiffrage minimal de 800 000 € TTC a été émis, qu'il conviendra de compléter par la définition des besoins et la prise en compte de l'usage. Ainsi, sur la base de l'opération du centre social Cap Couleurs qui a nécessité un programme de plus de 1,5 million d'euros (avec le relogement), il est proposé de provisionner une enveloppe de 2 millions d'euros.
La CAF 22 envisage un soutien à hauteur de 80 % du montant total des travaux. La Ville et la CAF 22 s'engagent à définir les orientations d'un pré-projet au second semestre 2027 et l'établissement d'un programme d'opération pour le premier semestre 2028. La réalisation des travaux sera ensuite coordonnée en lien avec le schéma directeur immobilier et énergétique de la Ville.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 16 du Conseil municipal du 4 juillet 2022 adoptant la convention d'objectifs et de financement 2022-2025 conclue avec la Caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor ;

Vu la délibération n° 20 du Conseil municipal du 9 février 2026 adoptant l'avenant n° 1 à ladite convention d'objectifs et de financement 2022-2025 ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_08-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'engagement proposé, à savoir la projection sur un projet de réhabilitation du centre social la Ruche.

Présents : 41	Pouvoirs : 2	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	M. Jean-Christophe LE GOT
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	